

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

Le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon siège à huit clos en séance ordinaire ce lundi le deuxième (2<sup>e</sup>) jour du mois de novembre 2020, à dix-neuf heures (19 h 00) au lieu et heure ordinaires des séances. La séance étant diffusée en direct via le Facebook de la Municipalité et enregistré via visio-conférence zoom.

Sont présents : Madame Diane Dufour, messieurs Gilles Harvey, Réjean Hébert, Claude Poulin et Dany Tremblay, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay. Un poste de conseiller est vacant.

Assiste également à la séance, madame la directrice générale, Sylvie Foster, ainsi que monsieur le directeur général adjoint, Gerald Bouchard.

#### **Rés # 20-11-01      TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 7 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 16 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 24 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 29 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 6 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 13 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 20 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 531-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 27 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 3 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 572-2020 du 3 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit jours, soit jusqu'au 10 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 593-2020 du 27 10 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit jours, soit jusqu'au 17 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 630-2020 du 17 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 23 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 667-2020 du 23 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 30 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de neuf jours, soit jusqu'au 8 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient présents en personne pour délibérer et voter à la séance. Cette séance étant diffusée en direct via le Facebook de la Municipalité et enregistrée via visio-conférence zoom et publier sur notre site web;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'un avis public informant nos contribuables des présentes procédures a été publié le 22 octobre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dany Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer.

CONSIDÉRANT QUE le projet d'ordre du jour a été publié sur le site « facebook » de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-004, autorisant les conseils municipaux à siéger à huis clos, les périodes de questions des citoyens se déroulant séance tenante ne seront pas possible. Les contribuables sont donc invités à poser leurs questions via le site « facebook » de la municipalité ou par courriel à : [info@saintsimeon.ca](mailto:info@saintsimeon.ca).

#### **Rés # 20-11-02      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

#### **Rés # 20-11-03      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 OCTOBRE 2020**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2020, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

**Rés # 20-11-04          COMPTES**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C2008226 à C2008260, L2000051 à L2000055, et P2000088 à P2000119)	141 246,65 \$
- Salaires et rémunérations des employés et des élus	57 566,83 \$
- Frais de déplacement	883,05 \$
<b>TOTAL</b>	<b>199 696,53 \$</b>

**Rés # 20-11-05          ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 251, MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 233, FIXANT DE NOUVELLES NORMES SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement portant le N° 251, modifiant le règlement N° 233, fixant de nouvelles normes sur le le traitement des élus.

**Rés # 20-11-06          MANDAT ACCORDÉ À GROUPE CONSEIL O.R., RELATIVEMENT À LA « LOI SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE »**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un mandat à la firme *Groupe Conseil O.R.* (Option Résultats), pour la somme de 1 550,00 \$ (plus taxes), aux fins de réaliser l'exercice sur l'équité salariale, conformément aux exigences de ladite loi.

**Rés # 20-11-07          ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 252 SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement portant le N° 252, modifiant le règlement général N° 114, sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

**Rés # 20-11-08          ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ DE L'OFFICE D'HABITATION (OH) EN DATE DU 7 OCTOBRE 2020**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la demande de budget révisé en date du 7 octobre 2020, soumis par l'OH de Charlevoix-Est pour l'année 2020. Le déficit pour l'immeuble de Saint-Siméon étant de 23 476 \$, le conseil municipal accepte de payer sa part de 10%, soit 2 348 \$, selon les modalités prescrites par la SHQ.

c.c.    O.H. de Charlevoix-Est.

**Rés # 20-11-09            AUTORISATION AUX POMPIERS D'AUTORISER LE GYROPHARE VERT**

ATTENDU QUE            depuis 2014, un projet pilote portant sur l'utilisation de gyrophares verts était en branle dans plusieurs MRC du Québec ;

ATTENDU QUE            les résultats de ce projet démontrent que l'utilisation d'un tel dispositif permet de sauver de précieuses secondes lors des déplacements des pompiers volontaires ;

ATTENDU QUE            ce nouvel équipement, qui sera fourni aux pompiers volontaires, ne donne aucun droit supplémentaire à la personne s'en servant ;

ATTENDU QUE            le Québec est devenu la sixième (6<sup>e</sup>) province canadienne à permettre l'utilisation du gyrophare vert, emboîtant ainsi le pas au Manitoba, à l'Alberta, à l'Ontario, à l'Île-du-Prince-Édouard et à la Saskatchewan ;

EN  
CONSÉQUENCE,            sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les pompiers volontaires à utiliser le gyrophare vert lors de leurs interventions, conditionnellement à ce que chacun des pompiers qui utilisera ledit équipement suive une formation en ligne à cet effet.

QUE chacun des pompiers devra se gouverner à la « directive opérationnelle sécuritaire (DOS) » à mettre en place par notre directeur du service de sécurité incendie.

**Rés # 20-11-10            ACHAT DE GYROPHARES VERTS**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser notre Chef en Sécurité incendie, monsieur Yoan Savard, à procéder à l'achat de gyrophares vert pour nos pompiers volontaires. Le coût unitaire approximatif étant de 30 \$.

**Rés # 20-11-11            ENTRETIEN D'HIVER DE CERTAINS CHEMINS OU PONTS**

ATTENDU QUE            l'article 4, de la *Loi sur les compétences municipales*, permettant aux municipalités locales régies par le Code municipal du Québec, d'adopter toute mesure non réglementaire dans différents domaines, tel le « transport » ;

ATTENDU QUE            le chapitre 9, section « 1 », stipule qu'une municipalité a compétence en matière de voirie sur les voies publiques dont la gestion ne relève pas du gouvernement du Québec ou du Canada, ni de leurs ministères ou organismes ;

EN  
CONSÉQUENCE,            sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de décréter que la Municipalité de Saint-Siméon ne procède à l'entretien de certaines rues ou chemin municipaux (ou parties de chemins) suivants, pendant la période hivernale, soit du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mai de chaque année, à savoir :

- 1- la rue du Quai, section comprise entre les numéros civiques 103 et 130 ;
- 2- le chemin de la Mer, sur toute sa longueur ;
- 3- le chemin du lac de la Baie-des-Rochers, soit la partie appartenant à la Municipalité ;
- 4- le chemin du lac du Port-aux-Quilles, à partir de l'intersection de celui-ci avec la route 138, près du lac Elzéar, jusqu'à l'embranchement menant au lac Port-aux-Quilles (chemin de la ZEC) ;
- 5- une partie du chemin de l'Érablière, soit à partir de l'Érablière Le Boisé jusqu'à l'intersection « ouest » dudit chemin. Il est permis à la surfaceuse du Club de motoneiges Les Aventuriers de Charlevoix de circuler dans ledit chemin ou ses accotements ;
- 6- le pont « Breton » (P-9180) ;
- 7- le pont « Taché » (P-9179).

La présente résolution abroge celle portant le N° 06-02-06.

**Rés # 20-11-12            ACHAT DE PONCEAUX**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de rembourser au Club de Motoneiges les Aventuriers de Charlevoix l'achat de quatre (4) ponceaux achetés auprès de l'entreprise « Armtec », pour la piste de motoneiges, au prix de 1 673,58 \$ (taxes incluses).

**Rés # 20-11-13            FOURNITURE DE PROPANE ET LOCATION DE RÉSERVOIRS**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de reconduire le contrat de fourniture de gaz propane et de réservoirs pour le garage et le camping municipal, pour une durée indéterminée, à l'entreprise ayant soumis le plus bas prix, soit " La Coop Agrivoix (Sonic) ".

**Rés # 20-11-14            CONTRAT POUR LES ANALYSES D'EAU POTABLE ET DES EAUX USÉES**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de reconduire le contrat accordé à la firme « Groupe EnvironneX » pour procéder aux analyses d'eau potable et des eaux usées, pour une durée indéterminée, avec une augmentation de 2% du coût par rapport à l'année 2020.

**Rés # 20-11-15      PROJET PRIMEAU VOLET-2 / PLAN DES RACCORDEMENTS INVERSÉS**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser le MAMH, « Direction des programmes d'infrastructures d'eau », que suite aux énoncés de la lettre du 15 octobre 2020, rédigée par la firme ARPO, la Municipalité de Saint-Siméon approuve qu'il n'est pas nécessaire de fournir un plan desdits raccordements inversés.

**Rés # 20-11-16      ENTENTE POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS AVEC LA TRAVERSE RIVIÈRE-DU-LOUP—SAINT-SIMÉON**

ATTENDU QUE l'entente avec la Traverse Rivière-du-Loup/Saint-Siméon pour la collecte des ordures au quai de Saint-Siméon devient échue le 31 décembre 2020 ;

ATTENDU QUE le contrat accordé pour la collecte des ordures sur tout le territoire de la MRC est passé de 555 000 \$ à 1 055 000 \$ par année, ce qui représente une augmentation de 90% ;

EN  
CONSEQUENCE, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'entente de service relative à la collecte des déchets sur le quai de Saint-Siméon avec la Traverse Rivière-du-Loup/Saint-Siméon, pour une période trois (3) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023, au coût de 1 425 \$ par année.

QUE la direction de la Traverse Rivière-du-Loup/Saint-Siméon a été avisée verbalement de cette hausse.

**Rés # 20-11-17      FONDS FINANCIER SUR LA VITALISATION DE LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE DE CHARLEVOIX-EST**

ATTENDU QU' une entente de vitalisation dans le cadre du volet 4 du Fonds régions et ruralité - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, axe Soutien à la Vitalisation est intervenue entre :

- la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, madame Geneviève Guilbault, pour et au nom du gouvernement du Québec, agissant par monsieur Youri Rousseau, sous-ministre associé à la Capitale-Nationale ;
- la ministre des Affaires municipales et de l'habitation, madame Andrée Laforest, pour et au nom du Gouvernement du Québec, sous l'autorité de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, représentée par monsieur Jocelyn Savoie, sous-ministre adjoint par intérim aux territoires ;
- la Municipalité Régionale de Comté de Charlevoix-Est, personne morale de droit public représentée par madame Odile Comeau, préfet, dûment autorisée aux fins de la présente entente, en vertu d'une résolution de son conseil ;

- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon est dévitalisée, selon les critères du ministère et du Gouvernement du Québec et ce depuis environ 20 ans ;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Baie-Ste-Catherine est dévitalisée, selon les critères du ministère et du Gouvernement du Québec, et ce depuis environ 20 ans ;
- ATTENDU QUE les citoyens de Sagard/Lac-Deschênes et Mont-Élie, situés sur le TNO, vivent dans un territoire dévitalisé, selon les critères du ministère et du Gouvernement du Québec, et ce depuis plusieurs années ;
- ATTENDU QUE certains sous-territoires de La Malbaie (notamment Saint-Fidèle) sont dévitalisées, selon les critères du ministère et du Gouvernement du Québec, et ce depuis quelques années ;
- ATTENDU QUE les Municipalités et territoires dévitalisés ci-haut cités sont situés sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est ;
- ATTENDU QUE l'objectif principal de l'entente de vitalisation est d'agir « positivement sur la vitalité du territoire par l'amélioration de services ou d'équipements pour la population, par la réalisation de projets probants sur les plans économique, social, touristique et culturel afin de sortir les citoyens visés de la dévitalisation » ;
- ATTENDU QUE les données du taux d'accroissement annuel moyen (TAAM) de la population sont exprimées en pour mille. Un taux de 10 pour mille correspond à un taux de 1 % ;
- ATTENDU QUE les indices provinciaux de défavorisation matérielle et sociale de Saint-Siméon, Baie-Sainte-Catherine, Sagard/Lac-Deschênes et Mont-Élie, sont de Q5 ;
- ATTENDU QUE d'aider prioritairement les quatre territoires de notre MRC : Saint-Siméon, Baie-Ste-Catherine, Sagard/Lac-Deschênes et Mont-Élie, ainsi le secteur de Saint-Fidèle, permettrait à la MRC de Charlevoix-Est de rehausser significativement le taux de vitalisation de tout son territoire ;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon souhaite maintenir son attractivité auprès des familles afin de continuer d'offrir un cadre de vie saine et agréable ;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon souhaite améliorer le sort de tous ses citoyens, selon un plan stratégique pour un développement durable afin d'assurer une bonne qualité de vie à la population et aux générations futures;
- ATTENDU QUE le Conseil municipal de Saint-Siméon a travaillé, depuis au moins onze ans, à faire reconnaître sa dévitalisation afin de recevoir les aides financières appropriées à sa situation ;
- ATTENDU QUE la municipalité revendique depuis plusieurs années que les sommes octroyées à la vitalisation soient dédiées spécifiquement aux municipalités et sous-territoires dévitalisés ;
- ATTENDU QUE la municipalité revendique que les règles du programme tiennent compte que l'argent soit distribué selon le pourcentage de dévitalisation et, ce par territoire ou sous-territoire ;

POUR CES  
MOTIFS,

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon propose à la MRC de Charlevoix-Est de créer un comité de vitalité composé majoritairement de citoyens ou représentants des secteurs étant les plus dévitalisés afin d'adopter un cadre de vitalisation plus adéquat ;

QUE la municipalité demande que les sommes octroyées soit dédiées à priori aux municipalités et territoires dévitalisés ;

QUE la municipalité demande que les règles du programme tiennent compte que l'argent du programme soit distribué selon le pourcentage de dévitalisation et par territoire, en se basant sur les indices de dévitalisation.

**Rés # 20-11-18      DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE CENTRE  
D'EXPOSITION AU PROGRAMME « EPRT »**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer une demande d'aide financière pour effectuer une mise à niveau du bâtiment sis au 352 rue Saint-Laurent à Saint-Siméon, qui servira de « centre d'exposition », dans le cadre du programme « Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT) ».

Madame Johanne Dallaire, agente de développement, est, par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

**Rés # 20-11-19      DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE CENTRE  
D'EXPOSITION AU « PROGRAMME D'APPUI AUX ACTIONS  
RÉGIONALE (PAAR) »**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer une demande d'aide financière pour effectuer une mise à niveau du bâtiment SIS AU 352 RUE Saint-Laurent à Saint-Siméon, qui servira de « Centre d'exposition » dans le cadre du « Programme d'appui aux actions régionale (PAAR) ».

Madame Johanne Dallaire, agente de développement, est, par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

**Rés # 20-11-20      ÉMISSION D'UN PERMIS D'AGRANDISSEMENT MATRICULE  
« 4996 86 0074 »**

CONSIDÉRANT que le 15 octobre 2019, la Municipalité de Saint-Siméon a émis un permis d'agrandissement, portant le numéro DPAGL190100, sur l'unité d'évaluation « 4996 86 0074 » ;



- CONSIDÉRANT qu'en raison de la période de pandémie de la COVID-19 les propriétaires n'ont pas été en mesure d'effectuer lesdits travaux d'agrandissement ;
- CONSIDÉRANT que le 26 août 2020, les propriétaires ont déposé une demande de renouvellement dudit permis ;
- CONSIDÉRANT que dans un rapport de visite daté du 6 septembre 2017, notre assureur, la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ), avisait la MRC de Charlevoix-Est de demander à la Municipalité de Saint-Siméon de refuser toute demande de permis pour ledit immeuble, en invoquant l'article 7 de la *Loi sur la Sécurité civile* ;
- CONSIDÉRANT que le 31 août 2020, le responsable de l'émission des permis et des certificats a demandé à la MMQ son avis dans ledit dossier, soit en vue d'émettre ou de refuser cette demande de permis;
- CONSIDÉRANT qu'à la fin du mois de septembre 2020 le dossier a été transféré au Service d'assistance juridique (SAJ) FQM/MMQ ;
- CONSIDÉRANT que le 22 octobre 2020, le SAJ répondait à notre demande en nous mentionnant que l'article 7 de la *Loi sur la Sécurité civile* lui apparaissait non applicable ;

EN

CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le responsable de l'émission des permis et des certificats à émettre le permis d'agrandissement aux propriétaires de l'immeuble situé sur l'unité d'évaluation « 4996 86 0074 ».

**Rés # 20-11-21 NOMINATION DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT SUR LE COMITÉ DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer madame Johanne Dallaire, agente de développement, sur le Comité de planification stratégique de la MRC de Charlevoix-Est.

**Rés # 20-11-22 EMBAUCHE DE LA FIRME " MAHEU & MAHEU " POUR LE SERVICE D'EXTERMINATION**

ATTENDU QUE nous avons demandé deux (2) propositions, relativement au *service d'extermination au Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay* et que nous n'en avons reçu qu'une seule, soit de la part de " Maheu & Maheu " ;

POUR CES  
MOTIFS

sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat du *service d'extermination au Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay pour les années 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023* à l'entreprise « Maheu & Maheu », au coût annuel de 260 \$ (plus taxes), à raison de six (6) visite par année. Ce contrat, d'une durée de trois (3) ans, prenant effet le 1<sup>er</sup> novembre 2020 pour se terminer le 31 octobre 2023.

**Rés # 20-11-23          ENTRETIEN DE LA PISTE DE SKI DE FOND HIVER 2020-2021**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la piste de ski de fond municipale sera entretenue par notre coordonnateur en loisirs pour l'hiver 2020-2021, soit M. Jérôme Tremblay. Étant donné que celui-ci procédera audit entretien avec sa motoneige, une allocation forfaitaire de 360 \$ pour la saison 2020-2021 lui sera versée pour la location celle-ci et la Municipalité fournira l'essence nécessaire à son fonctionnement.

**Rés #20-11-24          DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « CANADA EN FÊTE ET FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC »**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer des demandes d'aides financières dans le cadre des programmes « Canada en Fête et Fête nationale du Québec », relativement à la fête de la Saint-Jean-Baptiste, le 24 juin 2021.

Madame Johanne Dallaire, agente de développement, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec lesdites demandes.

**Rés # 20-11-25          DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- |   |             |
|---|-------------|
| - Mouvement Action Chômage de Charlevoix (MAC)                  | 50,00 \$    |
| - Fédération québécoise des Municipalités, adhésion 2021        | 1 622,88 \$ |
| - Union des Municipalités du Québec, cotisation 2021            | 737,67 \$   |
| - Tourisme Charlevoix : adhésion municipalité 2021 (plus taxes) | 4 049,50 \$ |
| adhésion camping 2021 (plus taxes)                              | 427,50 \$   |

**Rés # 20-11-26          JOURNÉE QUÉBÉCOISE DE SENSIBILISATION AU CANCER DE LA PROSTATE**

ATTENDU QU' annuellement 4 600 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 890 mourront de cette maladie ;

ATTENDU QUE 12 Québécois par jour recevront un diagnostic du cancer de la prostate ;

ATTENDU QUE PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis exclusivement au Québec ;

ATTENDU l'importance de sensibiliser la population de Saint-Siméon au dépistage du cancer de la prostate ;

ATTENDU QUE la campagne de financement « Nœudvembre » de PROCURE offre l'occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre ;

EN  
CONSÉQUENCE, Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil municipal de Saint-Siméon déclare le 19 novembre comme « La journée de la sensibilisation au cancer de la prostate « Noeudvembre ».

**Rés # 20-11-27      DEMANDE DE MORATOIRE SUR LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DANS LE SAGUENAY - APPUI**

ATTENDU QUE la résolution 2020-0094 intitulée "Projet de Gazoduc (Énergie Saguenay de GNL/Québec)" adoptée à l'unanimité, le 16 mars 2020, exprimant les préoccupations majeures que suscite le projet Gazoduc/GNL chez les citoyens de Tadoussac et les effets négatifs anticipés sur la transition écologique ;

ATTENDU QUE l'économie locale de Tadoussac fournit environ 1000 emplois dans l'industrie touristique, est basée sur l'observation des baleines et la beauté de notre milieu naturel situé au confluent du Fleuve Saint-Laurent et du Fjord du Saguenay ;

ATTENDU QUE le Village de Tadoussac est, depuis 30 ans, un haut lieu de recherche sur les mammifères marins et en particulier sur le béluga, grâce aux travaux de Parcs Canada, de Pêches et Océans Canada et du Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM) qui regroupent une collectivité de chercheurs de renommée internationale sur les baleines et leur environnement ;

ATTENDU QUE les recherches récentes concluent que l'augmentation du trafic maritime et du bruit marin ont un impact négatif sur les capacités d'écholocation des bélugas, interférant ainsi avec la communication entre les mères et les nouveau-nés, et risque de nuire à la recherche de leur nourriture ;

ATTENDU QUE Monsieur Robert Michaud, directeur scientifique du GREMM, et son groupe de recherche, ont demandé un moratoire de trois (3) ans sur tous les projets de développement qui risquent d'augmenter la navigation dans le Fjord du Saguenay, sur la base des premières conclusions d'une recherche financée par le gouvernement sur la prévision de l'impact du trafic maritime et du bruit ;

EN  
CONSÉQUENCE Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil municipal de Saint-Siméon soutienne la proposition du directeur scientifique du GREMM et de son équipe de recherche, et demande un moratoire de trois (3) ans sur les nouveaux projets de développement qui augmenteront le trafic maritime dans le Saguenay, l'habitat essentiel du béluga. Ce moratoire permettra de prendre des décisions éclairées sur les projets qui auraient un impact sur les espèces menacées, notre économie et notre environnement.

## **CORRESPONDANCE :**

- **INDEMNIPRO**  
Nie la responsabilité dans le dossier # 21010-021295 PC1 / M. François Savard.
- **COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC**  
Officialisation des toponymes « Montagne des Pas de Géants » et « Ruisseau du Pied ».
- **FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM)**  
Remboursement des frais de cotisation 2019-2020 & 2020-2021, puisque la MRC de Charlevoix-Est est déjà membre.
- **MME MANON MASSÉ**  
Soutien à notre opposition au projet de loi 67 (zonage).
- **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**  
Accusé de réception de notre résolution # 20-09-04 sur le titre de « maire-adjoint ».
- **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH)**  
Versement d'une aide financière de 60 704 \$, pour lutter contre la pandémie de COVID-19.
- **CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES DANS CHARLEVOIX**  
Remerciements aide financière « bal des finissants 2020 ».
- **MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**  
Stationnement pour véhicules lourds sur les terrains du 545 et du 1 061 rue Saint-Laurent.
- **OFFRE DE SERVICES :**
  - o Services d'enquête et de sécurité « SIRCO ».

## **Rés # 20-11-28      FERMETURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 50.

*Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Claude Poulin  
Maire -suppléant

---

Sylvie Foster  
Directrice générale